

Séance du 05 décembre 2023

**Date de la convocation**  
23 novembre 2023

**L'an** deux mil vingt trois  
**et le** 5 décembre  
à 18 heures 00, **le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.**

		Conseiller	Statut	Procuration à
<b>Conseillers Municipaux :</b>	10	CABROL Christophe	Présent	
<b>En exercice :</b>	10	CALVET Olivier	Absent	
<b>Présents :</b>	7	COINDRE Catherine	Présente	
		GARDIENNET Julien	Présent	
		MARCOUIRE Brice	Absent	
		MIRALLES René	Présent	
		PEYRAS Frédéric	Présent	
		SCHULZ Barbara	Présente	
		SUWALA Fabienne	Absente	B. Schutz

**Secrétaire(s) de séance :** PEYRAS Frédéric

Ordre du jour

Approbation du pv du 30 octobre

1/ délibérations

- Autorisation 25% crédits 2024 en investissements
- Personnel
- Passerelle de Coupiac
- Subvention Menerbes
- Fonctionnement de la mairie - adjoints

2/ fonctionnement de la mairie – organisation

3/points d'information

- poubelles Mayranne et parking bus
- sinistre préau
- biens en état d'abandon manifeste : procédure
- salle du peuple
- prix de l'eau 2024

4/voirie communale

5/ loi APER (accélération de production d'énergie renouvelable)

6/ devis travaux (lettrage corten, plancher musée)

7/ compostage

## Approbation du pv du 30 octobre

Le pv est approuvé à l'unanimité.

### délibérations

La délibération portant autorisation de 25% de crédits est acceptée à l'unanimité

La délibération portant l'octroi du complément indemnitaire annuel est approuvée à l'unanimité ainsi que la délibération sur la prime pouvoir d'achat, d'un montant de 500€, est acceptée à la majorité.

La délibération d'attribution de la mission d'étude de la passerelle de Coupiac à l'architecte Fiore est acceptée à l'unanimité.

La délibération d'attribution d'une subvention de 800€ à l'association Menerbes pour l'année 2023 est acceptée à l'unanimité.

La délégation d'attribution de compétence de 1<sup>er</sup> adjoint à Mr Frédéric Peyras est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

## **Points de décision**

### fonctionnement de la mairie/organisation

Le tableau de désignation et de répartition des projets d'investissements assortis de leurs conseillers municipaux porteurs et binômes est établi et approuvé. Un rapport régulier d'état d'avancement sera réalisé.

### voirie communale

Après débat, le projet de mutation de chemins communaux en voies communales est abandonné.

### loi APER

La loi APER impose aux communes de sélectionner des sites d'extension de production d'énergie renouvelable au référent APER de la préfecture et pour avis aux EPCI et administrations concernées.

Les sites Du Pech et du parking Bouys sont proposés.

### devis travaux

Le devis du lettrage corten (Jacolot, 1685€) et du plancher musée (Mignard, 7362€) et de la climatisation mairie (Reuil 3215€) sont présentés.

Monsieur le maire informe que la salle de bains de l'appartement doit être refaite et sollicite l'accord du conseil.

Le conseil marque son accord à l'unanimité sur l'ensemble de points.

### compostage

Une réunion d'état des lieux doit se tenir. Le conseil en sera informé.

## Points d'information

### 1) Poubelles Mayranne et parking bus

Suite à la visite avec l'architecture paysager pour le schéma directeur des points noirs de l'OGS, une végétalisation de l'espace poubelle de Mayranne va être programmée en laissant l'accès aux camions d'enlèvement.

Pour l'espace situé en face du parking bus, ainsi que cela était prévu, une construction de murs en pierres sèches à l'arrière va être réalisée pour entourer les poubelles se prolongeant de 20 mètres après la barrière du parking commerçant.

### 2) Sinistre préau

Lors des travaux de rénovation situé à l'étage de la mairie, la société bricolonzac a brûlé ses déchets dans la cheminée situé sous le préau de l'école entraînant quelques heures plus tard l'embrassement de la sous toiture.

Un dossier a été introduit à l'assurance pour le sinistre . Nous sommes dans l'attente de réponse mais l'objectif est de faire couvrir la réparation , rénovation du toit par l'assurance.

### 3) Bien en état d'abandon manifeste

Face aux biens en état d'abandon, la commune dispose d'une procédure. L'intention est de l'enclencher pour les maisons « Chavardes » qui sont dans cette situation.

### 4) Salle du peuple

Une Subvention du département a été obtenue, des demandes de devis ( cuisine, sonorisation, éclairage) sont en cours.

### 5) Prix de l'eau

Lors du conseil syndicat du 22 novembre, le siaep a annoncé son intention d'augmenter le prix de l'eau facturé aux communes de 0.10€.

6) Dans un mail du 24 novembre, la DGFIP nous a signifié l'obligation de s'assujettir à la TVA pour les recettes du parking. L'année 2023 serait l'année de référence. Cette obligation représente un impact financier de l'ordre de 28000€ pour la commune. En conséquence le budget 2023 sera en déficit et cela impactera notre capacité d'investissement en 2024.